



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La demi-heure de sport quotidienne à l'école primaire

Question écrite n° 8855

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la demi-heure de sport quotidienne à l'école primaire. L'Organisation mondiale de la santé recommande 60 minutes d'activité physique par jour pour être en bonne santé, mais cet objectif est loin d'être atteint. En effet, une étude réalisée en 2015 parmi les 6-17 ans montre que seuls 50,7 % des garçons et 33,3 % des filles parviennent à ce résultat. Ces chiffres baissent au fur et à mesure de la scolarité et la covid-19 a aggravé la situation. Les comportements de plus en plus sédentaires impactent directement les enfants et les adolescents. Ils accentuent leur exposition à des risques de santé physique et mentale tels que le surpoids ou l'obésité (près de 18 % des 7-9 ans sont d'ailleurs en surpoids) et la baisse des fonctions cognitives et d'apprentissage. Il serait notamment prouvé que les élèves sportifs obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les élèves non sportifs. Par ailleurs, la position dans la hiérarchie sociale peut être un facteur limitant l'activité sportive. Ainsi, les plus démunis font face à des difficultés d'accès au sport, celles-ci se cumulant aux inégalités relatives à la qualité nutritionnelle de leur alimentation. Ce constat fait donc craindre pour leur espérance de vie et leur espérance de vie en bonne santé. C'est sur ces constats que depuis la rentrée de septembre 2022 et en partenariat avec l'initiative Paris 2024 multipliant les occasions de pratiquer des activités sportives, les écoles primaires se doivent de proposer 30 minutes d'activité physique par jour en complément des 3 ou 4 heures de sport par semaine, alors que ces dernières sont déjà difficiles à effectuer par les enseignants. Les 36 250 écoles du pays sont concernées par cette mesure. Plus que de sport, il s'agit davantage d'activités physiques dans la cour de récréation comme des jeux de ballon, des courses de relais ou encore de la corde à sauter, voire même des promenades-découvertes du patrimoine culturel et historique. Chaque école est tenue d'organiser elle-même ces activités, en fonction des structures à sa disposition et du matériel fourni par l'État. Cependant, si la finalité de la mesure était vertueuse, sa mise en application a mis en émoi l'ensemble des acteurs sur le terrain, déjà confrontés à la perte de 3 heures de cours avec la suppression d'une demi-journée hebdomadaire. Les manques de moyens humains, financiers et matériels à peine atténués par le *kit* gouvernemental s'ajoutent à des emplois du temps et des programmes surchargés. Aussi, il lui demande si un premier bilan de cette action a été effectué. Si elle était pérennisée, il souhaiterait savoir si des mesures et des moyens spécifiques sont envisagés pour répondre aux difficultés de mise en œuvre et au mécontentement de la communauté scolaire.

Texte de la réponse

Le dispositif des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes au bénéfice de tous les élèves scolarisés du CP au CM2 fait l'objet d'un suivi attentif. Il s'agit d'un élément fondamental de la politique publique en faveur de la santé des élèves, mais aussi de leur réussite. Généralisé depuis la rentrée scolaire 2022, le dispositif a besoin d'être accompagné : des kits de petit matériel ont commencé à être distribués et toutes les écoles en auront été pourvus au début de l'année 2024, des ressources pédagogiques ont été produites et continuent à être enrichies, des formations se déploient de manière systématique à compter de l'automne 2023, les inspecteurs de l'éducation nationale et les conseillers pédagogiques accompagnent les équipes au plus près des besoins. L'Union sportive de l'enseignement du premier degré, association soutenue par le ministère en charge de

l'éducation nationale, joue un rôle majeur dans la mobilisation des professeurs des écoles. Il a été prévu qu'à partir de la rentrée scolaire 2023, des sportifs de haut niveau se rendent dans des écoles pour rencontrer les équipes pédagogiques et les élèves ; cette « équipe de France des 30 minutes », soutenue par le ministère en charge des sports, a vocation à donner envie et à servir de rôle modèle pour nos enfants. Le ministère de l'éducation nationale accorde donc une grande importance à ce dispositif et se mobilise pour rendre effectif son déploiement au bénéfice de tous les élèves visés au cours de l'année 2023-2024.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8855

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5248

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9426